

L' AGRICULTURE

L'agriculture est un secteur émetteur de gaz à effet de serre mais également l'un des plus touchés par les changements climatiques et par la bétonisation. Les élus locaux ont un rôle majeur à jouer dans la nécessaire transition agricole : ils peuvent préserver les terres nourricières et soutenir activement le développement de filières paysannes, bio et locales. Sans oublier la restauration collective scolaire...

CONSTAT

L'alimentation des Français émet chaque année **35 %** du total des émissions françaises. Objectif : **diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre agricoles**. Cela passe par une alimentation moins carnée, bio, locale et de saison. L'agriculture est par ailleurs le secteur le plus touché par le dérèglement climatique (sécheresses, inondations, canicules). Pour effectuer cette transition agricole vers un système plus résilient, **il s'agit avant tout de préserver les terres nourricières – toutes les six minutes, l'équivalent d'un stade de foot (0,8 ha) est perdu au profit de l'artificialisation des sols** – et de favoriser le développement d'une alimentation durable accessible à toutes et tous, de productions bio et de filières locales.

L'alimentations représente :



Des émissions
carbonées françaises

QUELS LEVIERS ?

Pour ce faire, les élus locaux disposent de plusieurs compétences. Ils ont la charge de **la restauration collective** de leurs employés mais aussi des écoles primaires. À l'instar des régies publiques de l'eau ou des déchets, une commune peut créer **une régie agricole municipale** (mise en culture de terres appartenant à la commune, création d'ateliers de transformation ou de cuisines municipales) pour approvisionner la restauration collective en produits locaux.

Les intercommunalités influent sur la préservation du foncier agricole via le **Plan local d'urbanisme** (PLU/ PLUI) et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Les élus peuvent notamment réaliser des **Zones agricoles protégées** qui permettent de sécuriser la vocation agricole d'une zone. Les territoires peuvent aussi réaliser des **Projets alimentaires territoriaux** (PAT), qui donnent un cadre stratégique et opérationnel pour la structuration et la consolidation des filières agricoles, le développement de la consommation de produits locaux et de qualité...

QUE PEUT FAIRE MA COMMUNE ?

- Proposer **une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective**. Cela passe notamment par une formation des cuisinier·es à l'introduction de produits bio locaux et à la diversification des protéines.

→ Pour aller plus loin : [« Cantines scolaires : les menus "corédigés" par le lobby de la viande »](#)
[« Cantines bio : ça marche et c'est moins cher »](#) [« Dans ce village, les écoliers déjeunent au bistrot »](#)

- Appuyer **la structuration de filières paysannes, bio et locales**. Les élus peuvent soutenir les investissements nécessaires aux projets de filières : stockage, ateliers de transformation, légumeries, flotte logistique. Côté consommateurs, il est possible d'accompagner la création d'associations ou de coopératives de consommateurs – **des Amap par exemple -- de magasins de producteurs.trices, d'un marché régulier de produits locaux**. Via le levier de la commande publique, les élus peuvent introduire des critères sociaux, environnementaux, de bien-être animal, et de juste rémunération des producteurs dans les marchés.



- Préserver et mobiliser le foncier agricole et **accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices**. Une commune peut mener des démarches de récupération et de réhabilitation des terres en friches, ou agir plus directement **en achetant et en mettant des terres à disposition**, via des baux ruraux environnementaux, en créant des fermes communales ou intercommunales. En milieu urbain, une ville peut installer des jardins partagés et familiaux.

→ Pour aller plus loin : [« Près de Montpellier, des élus jouent la carte de la relocalisation agricole »](#) [« Une commune bretonne impose l'agriculture bio et paysanne à 400 propriétaires »](#) [« À Roubaix, les jardins familiaux rendent la ville de plus en plus verte »](#) [« En Charente, un village fait le pari d'une gestion collective des terres »](#)

QUELLES LIMITES ?

- Les orientations agricoles et leur financement dépendent principalement de la Politique agricole commune, sur laquelle les communes n'ont pas d'influence. L'État a également un rôle prépondérant quant aux aides octroyées au développement et au maintien de l'agriculture biologique.

- Les décisions relatives à l'implantation de grandes installations agricoles, industrielles, dépendent largement des préfets, [et donc de l'État](#).

- Pour ce qui concerne les pesticides, certains maires ont pris des arrêtés limitant les épandages de produits phytosanitaires aux abords des habitations et des lieux publics. Sauf que la justice en [a invalidé plusieurs...](#)

QUELS OUTILS ?

- [Parcel](#) est un outil web permettant d'évaluer, pour un territoire donné, les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaires. Il a été développé par Terre de liens, la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab) et le Basic.

- [Vegecantine](#) est un site porté par l'Association végétarienne de France qui met à disposition des outils pour développer des repas végétariens dans les cantines. L'association Un plus bio a développé [un guide pratique](#) pour les élus qui souhaitent passer à une cantine bio.

- Générations futures a publié [un outil d'interpellation des candidats aux municipales](#) sur la question des pesticides et des perturbateurs endocriniens.

- Les Amis de la Conf' ont conçu un livret [« kit de mobilisation »](#) pour que les citoyens et citoyennes puissent s'informer et agir sur les questions d'alimentation.

- Le Pacte pour la transition a travaillé sur une série de **mesures en lien avec l'agriculture et l'alimentation (1, 2 et 3)**.